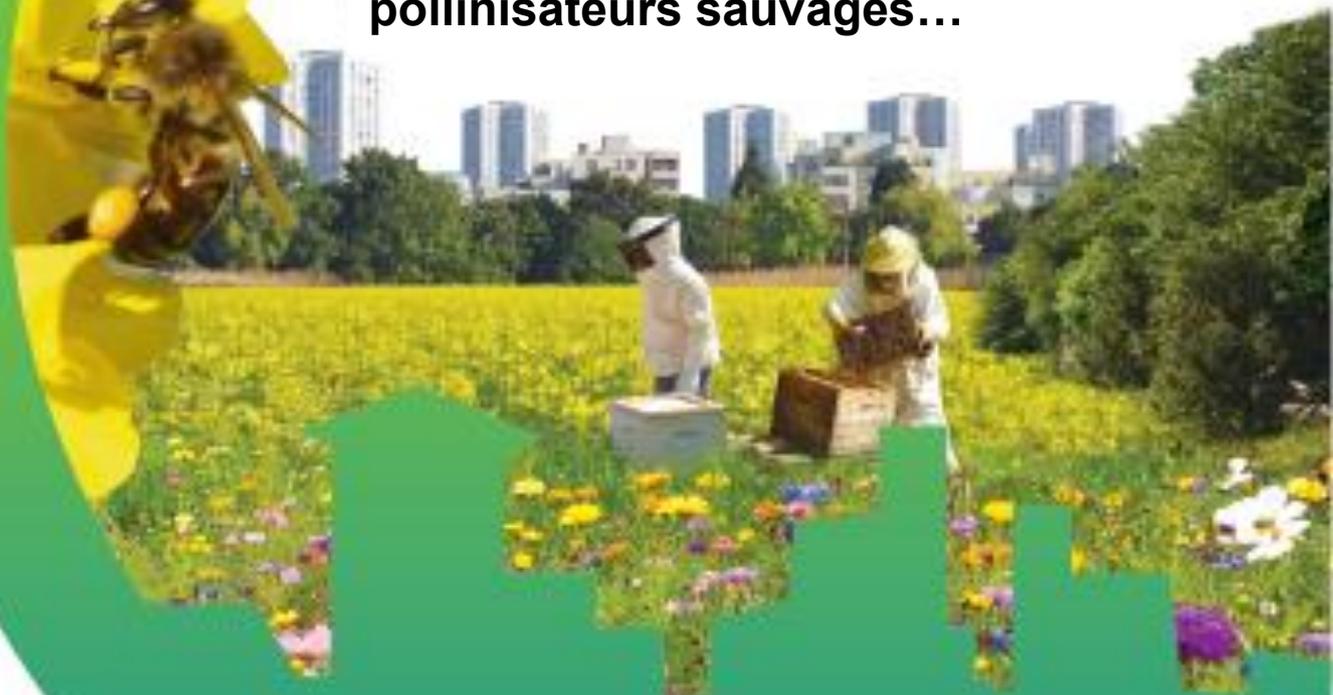




Le label

API cité®

APIcité®, un label national pour les collectivités qui aiment et s'engagent pour l'abeille et les pollinisateurs sauvages...



www.unaf-apiculture.info



L'abeille, première ouvrière de la biodiversité est en danger, victime de la dégradation de notre environnement.



APIcité®, un label national pour les collectivités qui aiment et s'engagent pour l'abeille et les pollinisateurs sauvages.

FAÎTES RECONNAÎTRE VOS ACTIONS EN FAVEUR DES ABEILLES ET DES POLLINISATEURS !

Le but de ce label est de mettre en lumière à l'échelle nationale l'engagement de votre collectivité en faveur de la sauvegarde des pollinisateurs et de la protection de l'environnement. Vos actions pourront ainsi être valorisées et inspirer d'autres collectivités.



PRESENTATION GENERALE

La sauvegarde des abeilles constitue un défi majeur pour l'ensemble de nos concitoyens qui sont de plus en plus sensibilisés à cette problématique déterminante pour notre avenir. Les abeilles ont en effet un rôle essentiel dans la pollinisation, assurant, avec l'ensemble des pollinisateurs sauvages, la reproduction d'environ deux tiers des espèces cultivées, soit près de 35 % des ressources alimentaires mondiales. Leur importance écologique, économique, et sanitaire (via la nutrition) est donc fondamentale. Or les abeilles sont aujourd'hui en danger : en France, 30% du cheptel meurt chaque année à cause de la dégradation de notre environnement.

Un important travail de sensibilisation a été mis en place auprès de la population et des collectivités afin de préserver les abeilles. De nombreuses collectivités se sont

ainsi inscrites dans cette dynamique exigeant le respect de la biodiversité dans leurs appels d'offres publics, installant des ruchers pédagogiques en ville, ou encore mettant en place des programmes de sensibilisation autour de cette problématique dans les écoles. Ces actions traduisent une forte demande sociale de protection de l'environnement, à laquelle les collectivités s'attachent à répondre.

À l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF), nous pensons qu'il est important de valoriser cette démarche. C'est pourquoi nous vous proposons de mettre en avant votre implication dans la préservation des abeilles et autres pollinisateurs grâce à l'obtention du label APIcité®.

OBJECTIF

L'objectif de ce label est de valoriser les politiques locales en matière de protection des pollinisateurs. Toute collectivité peut en faire la demande. En plus d'être une récompense officielle, le label est une réelle incitation à la mise en place de pratiques favorables aux abeilles domestiques et aux pollinisateurs sauvages. Il doit soutenir un projet municipal cohérent en faveur des pollinisateurs, et une bonne qualité de vie environnementale pour les habitants.

Les critères sont répartis selon **5 grandes thématiques** :

-  **Développement durable**
-  **Biodiversité**
-  **Gestion des espaces verts**
-  **Apiculture**
-  **Sensibilisation**

DIFFERENTS NIVEAUX DE LABELLISATION

Ce label se décline en **une, deux ou trois abeilles**, comme suit :



Démarche reconnue



Démarche remarquable



Démarche exemplaire

Le label est attribué par le comité de labellisation pour deux ans reconductibles. Le nombre d'abeilles peut ainsi évoluer au bout de ces deux années selon les nouveaux efforts consentis.

COMITE DE LABELLISATION

Les candidatures sont étudiées par un comité de labellisation constitué de membres de l'UNAF et de représentants des structures suivantes :



• **Association Française d'Agroforesterie (AFAF)**, qui travaille depuis 2010 au développement de l'agroforesterie en France, aussi bien sur la scène agricole, politique qu'auprès du grand public.

<https://www.agroforesterie.fr/index.php>



• **Hortis**, les responsables d'espaces nature en ville, qui regroupe en son sein les professionnels de la filière du paysage et des espaces verts du secteur public.

<https://www.hortis.fr/>



• **Noé**, association qui a pour mission de sauvegarder la biodiversité, par des programmes de conservation d'espèces menacées et de leurs milieux naturels, et en encourageant les changements de comportements en faveur de l'environnement.

<http://noe.org/>

DIFFUSION ET COMMUNICATION

L'UNAF s'engage à promouvoir le label APIcité® ainsi que les collectivités lauréates notamment lors des grands rendez-vous apicoles (congrès nationaux, européens, Apimondia, etc.). L'UNAF s'engage également à diffuser largement sur ses supports de communication (site internet, publications...) les informations concernant tout événement relatif à la labellisation de votre collectivité.

Votre labellisation sera annoncée via un communiqué de presse diffusé aux médias nationaux. Par ailleurs, vous aurez accès aux outils de communication numériques fournis tels que le logo, la charte graphique, le panneau d'entrée de ville, afin de mettre en avant vos actions.



TRAVAILLEZ AVEC UN ORGANISME SÉRIeux ET QUALIFIÉ : L'UNION NATIONALE DE L'APICULTURE FRANÇAISE

Créée en 1945, l'UNAF représente aujourd'hui plus de 20 000 apiculteurs, professionnels, pluriactifs et de loisirs, de la métropole et d'outre-mer, soit environ 400 000 ruches. L'UNAF est engagée dans la sauvegarde de l'abeille, la défense de l'apiculture française et plus largement dans la protection de la biodiversité et le maintien de ressources alimentaires diversifiées grâce au rôle de l'abeille dans la pollinisation.

Depuis 1995, les apiculteurs sont confrontés à des phénomènes de surmortalités dramatiques, notamment dus aux produits chimiques agricoles. Rappelons que les quantités de produits phytosanitaires vendus à usages agricoles ont augmenté de 22 % en France entre 2017 et 2018 (Source : Plan Ecophyto 2, *Note de suivi 2018-2019*).

L'UNAF s'est engagée avec énergie dans ce combat difficile. Elle a médiatisé ces phénomènes d'intoxication, initié de nombreuses actions juridiques et obtenu de grandes victoires en Conseil d'Etat.

En juillet 2016, sous la pression de l'UNAF et d'ONG environnementales, les parlementaires français ont enfin voté l'interdiction des pesticides néonicotinoïdes !

En 2018, pour empêcher le contournement de cette interdiction, le Parlement français a introduit dans la Loi EGALIM l'interdiction de nouveaux néonicotinoïdes : le sulfoxaflor et la flupyradifurone. Ces pesticides sont officiellement interdits depuis le 31 décembre 2019.

L'UNAF participe à la réflexion et aux combats apicoles internationaux : elle est co-fondatrice de Bee Life - Coordination Apicole Européenne réunissant les 7 plus grands syndicats apicoles européens. Elle adhère à Apimondia depuis 10 ans et a d'ailleurs organisé le 41^e Congrès mondial de l'Apiculture à Montpellier en 2009.

L'UNAF initiatrice d'actions de sensibilisation, lance en 2005 le programme national Abeille sentinelle de l'environnement® qui rencontre un formidable succès auprès des entreprises et collectivités territoriales

L'UNAF est également à l'origine du Label européen Bee Friendly® qui vise à identifier et promouvoir les produits et systèmes de production respectueux des pollinisateurs.

DEVENEZ PARTENAIRES !

Chaque collectivité (y compris les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) peut prétendre à l'obtention du label APiCité®. **La démarche est simple : il vous suffit de prendre contact auprès de notre chargé de projets, qui vous enverra l'ensemble des documents nécessaires à votre candidature.** Vous aurez à remplir un questionnaire d'auto-évaluation, qui a été créé de manière à intégrer plusieurs composantes, depuis la gestion des espaces verts jusqu'au volet sensibilisation.

Celui-ci est simple à remplir afin de faciliter votre démarche.

Le Comité de labellisation se réunira plusieurs fois dans l'année pour étudier les demandes de candidatures des collectivités.

CONTACTEZ-NOUS !

Mail : contactapicite@unaf-apiculture.info

Téléphone : 01 41 79 74 40 / 06 48 50 75 79

Web: www.unaf-apiculture.info/nos-actions/le-label-apicite-r

UNAF - Union Nationale de l'Apiculture Française
5 bis, rue Faÿs - 94160 Saint-Mandé



www.unaf-apiculture.info